

Affaire n°41/2032 : Vote de subvention à l'Association Dojo Club Isis.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que l'Association Dojo Club Isis a sollicité la Collectivité pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement afin de lui permettre de mener à bien les objectifs fixés pour cette année 2025.

Le Maire informe que la demande transmise via la plateforme téléservice, est complète à ce jour et après examen du dossier, il y a lieu de soutenir pleinement la vie associative de cette association en leur apportant une aide financière de 6 000 € pour l'année 2025.

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le vote de subvention de 6 000€ en faveur de l'Association Dojo Club Isis.
- **De DIRE** que les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire : 028 65748 24 RE25000053
- **De L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

